EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU **04 novembre 2016 à 18 h 00**

AUJOURD'HUI **quatre novembre deux mille seize**

LE CONSEIL MUNICIPAL de la Ville de Clermont-Ferrand, convoqué par Monsieur le Maire le 28 octobre 2016, s'est réuni dans la salle ordinaire des séances.

Après avoir ouvert la séance, Monsieur le Maire procède à l'appel.

Etaient présents Mmes et MM. les Membres du Conseil dont les noms suivent :

Olivier BIANCHI, Maire, présidant la séance

Présent(e)s :	**Olivier BIANCHI, Françoise NOUHEN, Christine DULAC-ROUGERIE, Monique BONNET, Manuela FERREIRA DE SOUSA, Philippe BOHELAY, Simon POURRET, Isabelle LAVEST, Grégory BERNARD, Cécile AUDET, Jérôme GODARD, Cyril CINEUX, Jérôme AUSLENDER, Nicaise JOSEPH, Marion CANALES, Saïd Akim BARA, Gérard BOHNER, Nicolas BONNET, Dominique ADENOT, Géraldine BASTIEN, Valérie BERNARD, Christophe BERTUCAT, Jean-Luc BLANC, Jean-Pierre BRENAS, Dominique BRIAT, Edith CANDELIER, Jean-Christophe CERVANTES, Alparslan COSKUN, Louis COUSTÈS, Sondès EL HAFIDHI, Pascal GUITTARD, Christiane JALICON, Claudine KHATCHADOURIAN-TECER, Jean-Pierre LAVIGNE, Marianne MAXIMI, Abdelmajid MELLOUKI, Fabienne MONTEL, Didier MULLER, Florent NARANJO, Christian PORTEFAIX, Nicole PRIEUX, Antoine RECHAGNEUX, Dominique ROGUE-SALLARD, Laurence SCHLIENGER, Sylviane TARDIEU, Odile VIGNAL, Guillaume VIMONT**
Excusé(e)s ayant donné pouvoir :	**Magali GALLAIS à Cyril CINEUX, Nadia GUERMIT-MAFFRE à Jean-Luc BLANC, Patricia GUILHOT à Laurence SCHLIENGER, Alain LAFFONT à Florent NARANJO, Pierre MIQUEL à Jean-Christophe CERVANTES**
Excusé(e)s :	
Absent(e)s :	**François BARRIÈRE, Anne FAUROT, Isabelle PADOVANI**
Secrétaire :	**Marianne MAXIMI**

M. Alparslan COSKUN quitte la séance pendant le débat de la question n°3 et donne pouvoir à M. Guillaume VIMONT.
M. Antoine RECHAGNEUX quitte la séance pendant la présentation de la question n°4 sans laisser de pouvoir.
Jérôme GODARD quitte la séance pendant le débat de la question n°6 et donne pouvoir à Mme Cécile AUDET.
Christian PORTEFAIX quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 et donne pouvoir à M. Saïd Akim BARA.
M. Dominique ADENOT quitte la séance pendant la présentation de la question n°11 sans laisser de pouvoir.

Rapport N° 41

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES

Dans le cadre de la présentation du Budget Primitif 2016, voté à la majorité, la Ville de Clermont-Ferrand a clairement affiché sa volonté de garantir un service public de qualité pour tous, notamment en termes d'activités sportives. Le développement de l'attractivité, du dynamisme et de la qualité du vivre ensemble repose sur des actions de proximité mises en place par la municipalité afin de rendre les politiques publiques du quotidien plus efficaces et plus adaptées aux besoins des usagers. Le maillage du territoire permettrait d'offrir à la jeunesse clermontoise des possibilités de pratique sportive de proximité, à partir de plusieurs disciplines, dans le cadre de clubs structurés et disposant d'emplois d'éducateurs qualifiés. Le sport a souvent fonctionné, contrairement à d'autres thématiques, sur la base d'un bénévolat prédominant. La Ville s'est engagée au profit d'actions en soutien d'éducateurs permanents au sein des clubs sportifs, ciblées football et basket-ball, présentant un projet sportif cohérent dans les quartiers prioritaires.

Il vous est donc proposé, en accord avec votre commission, de soutenir l'action de deux associations sportives qui s'implique sur le plan sportif mais aussi sur des aspects qui vont au-delà de leurs disciplines (aide aux devoirs, organisations de sorties…). Ces encadrements sportif et extra sportif sont assurés par des éducateurs qualifiés qui sont connus et reconnus par les licenciés mais aussi par les habitants des quartiers d'origine des clubs sportifs. Le soutien à la pérennisation de ces emplois est un engagement fort de la collectivité pour développer la formation continue des éducateurs et veiller à la bonne gestion des associations sportives en lien avec leur bureau directeur.

Les deux associations sportives concernées sont :

Amicale Laïque Francs Arvernes Saint-Jacques :

210 licenciés enregistrés pour la saison 2016/2017, le club participe aux championnats jeunes et seniors de basket-ball. 1 seul éducateur permanent dans la structure associative qui se consacre à l'encadrement sportif et à l'aide aux devoirs. Actuellement en contrat d'apprentissage, l'éducateur sportif vise une formation et un diplôme de BPJEPS (Brevet Professionnel de la Jeunesse, Éducation Populaire et du Sport).

Montant de la subvention proposée : 15 000€

Association Sportive de Saint Jacques :

400 licenciés enregistrés pour la saison 2016/2017, le club accueille les licenciés de l'école de football aux équipes seniors. Deux éducateurs sont employés à temps plein pour animer le projet « grandir et s'épanouir par le foot ». Les missions principales des éducateurs se portent sur la gestion de l'école de football, les équipes jeunes, la gestion administrative du club (relation avec les instances fédérales du football, relation avec les collectivités, les licenciés…) et la gestion de projet (sport, aides aux devoirs, organisation d'événements…).

Montant de la subvention proposée : 20 000€

DELIBERATION

La proposition mise aux voix est adoptée à l'unanimité et convertie en délibération.

Pour ampliation certifiée conforme.

Fait à Clermont-Ferrand, le 17 novembre 2016

Le Maire
Pour le Maire et par délégation,
L'adjointe aux Sports,

Christine DULAC-ROUGERIE